

France

>> Société

>> L'AUTEUR

Michel JEANNEY

Secrétaire général de rédaction de La Dépêche Vétérinaire

72 % des Français **contre l'abattage sans étourdissement préalable**

>> Société

Selon un sondage IFOP, 72 % des Français désapprouvent la dérogation de ne pas étourdir les animaux avant leur abattage.

Depuis 1974 en effet, la réglementation européenne impose l'étourdissement des animaux avant leur abattage. Une dérogation est toutefois accordée pour les animaux tués dans le cadre de l'abattage rituel qui sont ainsi égorgés sans avoir été étourdis auparavant.

Ce sondage IFOP sur le thème « *Les Français et l'étourdissement des animaux avant leur abattage* », a été réalisé du 8 au 10 décembre 2009 sur un échantillon de 1 015 personnes pour le compte de la Fondation Brigitte Bardot, de l'Œuvre d'assistance aux bêtes d'abattoirs (OABA, présidée par notre confrère Jean-Pierre Kieffer), la Société nationale pour la défense des animaux et l'association Stéphane Lamart.

Les consommateurs non informés sur la provenance de la viande

Autre élément important révélé par ce sondage : seulement 24 % des Français accepteraient de consommer de la viande issue d'un animal non étourdi.

« *Encore faut-il que les consommateurs soient informés sur l'origine de la viande qu'ils consomment* », souligne l'OABA. Or, cette dernière dénonce depuis de nombreuses années « *l'opacité du système français de distribution des viandes dans la mesure où une part importante de la viande provenant d'un égorgement rituel effectué sans étourdissement préalable se retrouve dans le circuit traditionnel à l'insu du consommateur...* ».

L'OABA informe qu'elle a saisi le ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche ainsi que l'interprofession sur cette question.